



## SÉANCE DU 11 JUIN 2024

### Nombre de Membres

En exercice : 29  
Titulaires présents : 20  
Pouvoirs : 9

### Date de convocation :

05/06/2024

### Date d'affichage :

12/06/2024

Votants :	29	Pour :	29	Contre :	0	Abstentions :	0
-----------	----	--------	----	----------	---	---------------	---

L'an deux mille vingt-quatre, le onze juin, à dix-huit heures, le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au pôle d'Arinthod, sous la présidence de Monsieur PROST Philippe.

### Délégués titulaires présents :

BENIER-ROLLET Claude ; BUCHOT Jean-Yves ; CASSABOIS Yannick ; DALLOZ Jean-Charles ; DUTHION Jean-Paul ; GIROD Franck ; GROSDIDIER Jean Charles ; LONG Grégoire ; MOREL Denis ; PROST Philippe ; STEYAERT Frank ; BLASER Michel ; CALLAND Jacques ; DUBOCAGE Françoise ; GERMAIN Christophe ; GRAS Françoise ; GUERIN Jean Luc ; RETORD Dominique ; ROUX Nathalie ; SCHAEFFER Catherine.

Excusés ayant donné pouvoir : BERPERRON Pierre-Rémy (représenté par PROST Philippe) ; DEPARIS-VINCENT Christelle (représentée par ROUX Nathalie) ; ETCHEGARAY Josiane (représentée par LONG Grégoire) ; GAUTHIER PACOUD Sandrine (représentée par MOREL Denis) ; PIETRIGA Guy (représenté par RETORD Dominique) ; BUNOD Remy (représenté par BUCHOT Jean-Yves) ; CHATOT Patrick (représenté par CASSABOIS Yannick) ; MOREL-BAILLY Hélène (représentée par DUTHION Jean-Paul) ; REVOL Hervé (représenté par STEYAERT Frank).

### Objet : PERSONNEL - Modifications de postes au 1<sup>er</sup> juillet 2024

Rapporteur : PROST Philippe

**Le RAPPORTEUR,**

### **EXPOSE**

Suite à la redéfinition de plusieurs postes au sein de Terre d'Émeraude Communauté pour lesquels les missions se sont développées et ont évolué, il est nécessaire de réajuster certains postes afin que les grades soient en adéquation avec la technicité et les missions dévolues aux agents. Il est proposé de transformer des postes existants décrits ci-dessous.

**Le BUREAU COMMUNAUTAIRE,** après avoir entendu cet exposé et avoir délibéré,

### **DÉCIDE**

**DE TRANSFORMER,** à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024, les postes suivants :

### Service Informatique et TIC

- un poste de Technicien Principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet (catégorie B) est supprimé, l'agent sera réaffecté sur un poste d'ingénieur territorial à temps complet (catégorie A) vacant au tableau des effectifs.

### Services Techniques

- un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe (catégorie C) est transformé en un poste d'agent de maîtrise (à temps complet)

### Service Petite Enfance

- un poste d'adjoint d'animation Principal de 2<sup>ème</sup> classe (catégorie C) est transformé en un poste d'Animateur (catégorie B) (à temps complet)

**DE MODIFIER** en conséquence le tableau des effectifs.

**DE DIRE** que les crédits sont inscrits au budget chapitre 012.

**DE CHARGER** Monsieur le Président de mettre en œuvre cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

L'autorité territoriale :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de son dépôt en Préfecture et de sa notification ou publication
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Besançon ou par l'application Internet Télérecours citoyens, accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou publication.

Pour extrait conforme,

  
Le Président

